Registre d'état-civil

1890

REGISTRE

Contenant Vingt-huit *feuillets, cotés et paraphés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les* **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** *de la commune d'* Armentieres *— pendant le cours de l'année 1890.*

A Meaux, le douze *Décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.*

P. le Président

N° 1

Décès Sébastien
4 janvier

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le cinq janvier, à dix heures du matin, devant Nous Hannotaux Isidore Parfait, maire de la Commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, sont comparus les sieurs Mazaland Ernest, entrepreneur, âgé de trente trois ans et Douchy Alfred bourrelier, âgé de trente-quatre ans, tous deux domiciliés à Isles-les-Meldeuses de cette Commune, et voisins du décédé ci-après nommé, lesquels nous ont déclaré que Sébastien Jean Baptiste, manouvrier, âgé de quarante-sept ans révolus, né à Isles-les-Meldeuses le vingt quatre juin mil huit cent quarante deux, fils de Sébastien Jean Baptiste et de Brigant Madeleine Françoise, époux de

Armentières 14 f°

Babin Amantine qui lui survit, est décédé en son domicile, hier, à une heure du soir. Le décès constaté, les témoins ont signé avec Nous le présent acte, après lecture faite.

Hammoteau

Elbazard Deroche

N°2
Naittanne Sébastien.

L'an mil huit cent quatre vingt-dix, le huit janvier, à neuf heures du soir, devant Nous Hammoteau Isidore Parfait, maire de la Commune d'Armentières, officier de l'Etat civil est comparu le sieur Sébastien Louis Prudent, maçon, âgé de vingt-sept ans, domicilié à Isles-les-Meldeuses, de cette Commune lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né en son domicile, hier, à trois heures du matin, de son légitime mariage avec dame Hortense Biencourt, sans profession, âgée de dix-huit ans, domiciliée avec lui, auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Fernand Louis; les dites présentation et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Sébastien François Auguste, manouvrier, âgé de quarante-trois ans et Keller Jacques, manouvrier, âgé de quarante quatre ans, tous deux domiciliés au dit Isles, et oncles de l'enfant, lesquels ont ainsi que le déclarant signé avec Nous

le présent acte après lecture faite. Le premier témoin a déclaré ne savoir signer, de ce requis et interpellé.

Hammoteau

Sébastien

Vu visé par Nous Juge de Paix, en tournée à Armentières le dix Neuf Janvier mil huit cent Quatre vingt Dix

Dumpas

N°3

Devis Carette.

L'an mil huit cent quatre vingt-dix, le dix janvier, à huit heures du matin, devant Nous Gaillet Eugène, adjoint au maire de la Commune d'Armentières officier de l'Etat civil, sont comparus les sieurs Montalant Louis Hyppolite, cultivateur, âgé de quarante-trois ans et Doit Auguste Martin, garde particulier, âgé de soixante huit ans, tous deux domiciliés en cette Commune le premier, gendre, le second, voisin de la décédée ci-après nommée, lesquels nous ont déclaré que Carette Marie Ambroise Clémentine sans profession, âgée de quatre-vingt-trois ans révolus, née à Armentières le vingt-neuf octobre mil huit cent six, fille de Jean Léon Carette et de Marie Louise, Geneviève Reine Méry, décédés, veuve de Montalant Louis Hyppolite, est décédée en son domicile à Armentières le huit du présent mois. Le décès constaté, les témoins ont signé avec Nous, le présent acte après lecture faite.

Vu au parquet de Meaux le 30 Janvier 1890 Le Procureur de la République

Montalant

Doit Auguste Gaillet

N°. 4
Décès Sébastien

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le dix huit février, à onze heures du matin, devant Nous Hannoteau Isidore Bonfait, maire de la Commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, sont comparus les sieurs Sébastien Louis Prudent, maçon, âgé de vingt sept ans, domicilié à Isbes-les-Meldeuses, et Couret Eugène, garde champêtre, âgé de cinquante un ans, domicilié à Armentières, le premier père et le second ami du décédé ci-après nommé, lesquels nous ont déclaré que Sébastien Fernand Louis âgé de un mois dix jours, né à Isbes-les-Meldeuses de cette Commune le sept janvier dernier fils du premier témoin et de Hortense Biencourt sans profession, âgée de dix-huit ans, domiciliée avec son mari, est décédé au domicile du premier témoin hier à onze heures du soir. Le décès constaté, les témoins ont signé avec Nous le présent acte après lecture faite.

Hannoteau

Sébastien Couret

Vu pour être transmis à Monsieur le Juge de Paix, arrondissement d'Armentières le vingt huitre février 1890. [illegible]

N°. 5
Décès Delong

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le quatorze avril, à dix heures du matin, devant Nous Gaillet Eugène, adjoint au maire de la Commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, sont comparus les sieurs Delong Eugène, curé-desservant, âgé de vingt huit ans et Nicolas Jean Baptiste Amand, instituteur, âgé de quarante ans, tous deux domiciliés en cette Commune, le premier fils, le second voisin du décédé ci-après nommé, lesquels nous ont déclaré que Delong Gérard François, sans profession, âgé de soixante seize ans révolus, né à Echampeux, hameau de Lizy sur Ourcq, le deux août mil huit cent treize fils des défunts Delong Léopold Gérard et Marie Anne Tirlain, époux de Honorine Marguerite Caillet qui lui survit, est décédé en son domicile, hier, à une heure du matin. Le décès constaté, les témoins ont signé avec Nous le présent acte après lecture faite.

Delong Gaillet

N°. 6
Décès Rousselet

Villeneuve
Gaillet
Rousselet

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le vingt trois avril, à huit heures du matin, devant Nous, Gaillet Eugène, adjoint au Maire de la Commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, sont comparus les sieurs Rousselet Alexis, propriétaire âgé de cinquante deux ans, domicilié à ~~Lizy~~, Commune de Lancron, et Rousselet François Honoré, maréchal-ferrant, âgé de cinquante-un ans domicilié à Armentières, tous deux fils du décédé ci-après nommé, lesquels nous ont déclaré que Rousselet François Alexis, âgé de soixante dix-neuf ans révolus,

né à Germigny sous - Colombs, le dix — mai, mil huit cent dix, fils de Rousselet François et de Justine Blanchard, décédés, veuf de Marie Catherine Claudine, décédée à Armentières, est décédé au domicile du second témoin, hier à neuf heures du matin. Le décès constaté, les témoins ont signé avec Nous, le présent acte après lecture faite — Approuvé le renvoi et le mot rayé nul.

Marsolet dit Gaillet

Rousselet

N°. 7
Décès
Marchand

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le premier mai, à huit heures du matin, devant Nous Hannoteau Isidore Parfait maire de la Commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, sont comparus les sieurs Touret Eugène et Oudard Amable, tous deux domiciliés en cette Commune et amis, le premier garde champêtre le second cultivateurs, lesquels nous ont déclaré que Marchand René né le trois avril dernier à Paris fils de Marchand Pierre, maçon et de Justine Renault, sans profession, est décédé au domicile du sieur Varnier, au hameau d'Isles les Meldeuses, hier à cinq heures du soir. Le décès constaté, les témoins ont signé avec Nous le présent acte après lecture faite.

N°. 8

Naissance
Notteau

Décédée à Jouarre Seine et Marne le onze octobre mil neuf cent cinquante neuf. mention faite le sept octobre mil neuf cent cinquante neuf. - Le Maire -

Rousselet

Le témoin Touret Eugène est âgé de cinquante un ans et le témoin Oudard Amable de quarante quatre ans.

Hannoteau

Oudard Touret

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le deux mai, à neuf heures du matin, devant Nous Hannoteau Isidore Parfait maire de la Commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, est comparu le sieur Notteau Charles Nicolas, instituteur publique, âgé de vingt quatre ans, domicilié au hameau d'Isles-les-Meldeuses, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né en son domicile ce jourd'hui à trois heures du matin, de lui déclarant et de dame Pauron Désirée, son épouse, âgée de dix huit ans domiciliée avec lui, auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Hélène Renée, lesdites présentation et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Noël Louis Antoine, propriétaire, âgé de soixante quatorze ans, domicilié à La Ferté sous Jouarre, grand père, et de Nicolas Jean Baptiste Amand, instituteur communal âgé de quarante ans et ami, lesquels ont ainsi que le déclarant signé avec Nous le présent acte après lecture faite

Noël Notteau

Hannoteau

N° 9

Mariage Briant - Tarisien.

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le cinq mai, à onze heures du matin, devant Nous Hannoteau Isidore Parfait, maire de la commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, sont comparus publiquement en la salle de la mairie, le sieur Briant Michel Eugène, âgé de vingt huit ans, cultivateur, domicilié à Saint Jean-les-Deux Jumeaux, fils majeur de Briant Michel, cultivateur et de Lonzième Estelle Alexandrine, sans profession, tous deux également domiciliés au dit Saint Jean ici présents et consentant d'une part; Et demoiselle Tarisien Léonie Louise, âgée de vingt cinq ans, cultivatrice, domiciliée avec ses père et mère, fille majeure de Tarisien Louis Etienne, cultivateur et de Robiche Virginie Hortense Alphonsine, sans profession, tous deux domiciliés en cette Commune ici présents et consentant d'autre part; lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites à la porte principale de la mairie de Saint Jean les Deux Jumeaux et à celle d'Armentières les dimanches vingt et vingt sept avril derniers, à neuf heures du matin selon la loi, sans qu'il se soit formé d'opposition; interpellés par Nous, les parties et les personnes autorisant le mariage, nous ont déclaré qu'il avait été fait un contrat de mariage ainsi qu'il résulte d'ailleurs d'un certificat délivré par maître Georges Léon Bigot notaire à Meaux, en date du trois mai présent mois. Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des actes de naissance des époux futurs à la date du vingt février mil huit cent soixante deux, en ce qui concerne le futur et à celle du vingt cinq avril mil huit cent soixante quatre en ce qui concerne la future, délivrés, le premier par la mairie de Saint Jean les Deux Jumeaux où est né le futur, le second par la mairie d'Armentières, lieu de naissance de la future; ainsi que le certificat de publication et de non opposition de la mairie du dit Saint Jean, en date du deux mai présent mois et du chapitre VI du code civil relatif au Mariage; nous avons demandé au futur époux et à la future épouse, s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme; Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons au nom de la Loi que Briant Michel Eugène et Tarisien Louise Léonie sont unis par le Mariage.

De tout ce qui précède, nous avons dressé acte en présence des sieurs Lonzième François Désiré, négociant à l'île de la Réunion (France) âgé de quarante quatre ans, oncle de l'épouse, premier témoin, de Bissem Alfred rentier domicilié à Doue Seine et Marne,

Toutes pièces paraphées par les parties et par Nous et en bonne forme pour demeurer annexées au présent acte.

Louise Tarisien
Briant Michel
Alphonsine
Robiche
[illegible]
[illegible]
[illegible]

âgé de quarante quatre ans, cousin de l'épouse, second témoin ; Colbin Victor, cultivateur domicilié à Changis, âgé de quarante trois ans, ami de l'épouse premier témoin ; de Raoul Laurent, employé au chemin de fer, domicilié à Trilport, âgé de trente ans, cousin germain de l'épouse second témoin, lesquels ont ainsi que les parties contractantes les pères et mères des époux signé avec Nous le présent acte après que lecture leur en a été faite, à l'exception du père de l'épouse qui a déclaré ne le savoir, de ce requis et interpellé. _____

Louise Brunt — Xavier Michel
Alphonsine Robiche
Estelle Lonzième
Fontaine — A. Gisleno
Colbin — Laurent
Michel Briand
Hannoteau

N° 10
Naissance
Sébastien.

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le quatorze mai, à midi, devant Nous, Hannoteau Isidore Parfait, maire de la commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, est comparu le

Légitimé par le mariage de Bonnamy Jules Anatole et de Albertine Sébastien, célébré à Isles-les-Meldeuses le treize novembre mil neuf cent treize.
Le dix-neuf avril mil neuf cent quatorze
Le maire,
Doit

6

sieur Brunt Jules, manouvrier, âgé de trente trois ans, domicilié au hameau d'Isles les Meldeuses, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né de père inconnu, au dit Isles les Meldeuses, hier à six heures et demie du soir, fils de Sébastien Albertine, sans profession, âgée de vingt trois ans révolus, domiciliée à Isles les Meldeuses, auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Marceau Jules ; lesdites présentation et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs : Heller Jacob, manouvrier, âgé de quarante cinq ans, domicilié à Isles les Meldeuses, voisin, et Couret Eugène, garde champêtre, âgé de cinquante et un ans domicilié en cette Commune et ami, lesquels ont ainsi que le déclarant signé avec Nous, le présent acte après lecture faite.

Boucard
Hannoteau
Couret
Heller
Heller Couret Hannoteau
Boucard
Boucard

N° 11
Naissance
Duraiteis.

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le onze juin, à onze heures du matin, devant Nous Hannoteau Isidore Parfait, maire de la commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, est comparue la dame Lachasse Esther sans profession, âgée de quarante trois ans, domiciliée au hameau d'Isles-les-Meldeuses de cette Commune, laquel

Voir mention de légitimation au quatorzième feuillet du présent registre.
Le Maire :
A. Carlele

noms, prénoms de Durosin Raphaël
approuvé le renvoi et les mots passés nuls.
Hamoteau
Courel
E. Lachasse

L'an mil huit cent quatre vingt-dix le dix-huit juillet à midi, devant Nous, Hamoteau Isidore Parfait, maire et officier de l'état civil de la Commune d'Armentières est comparue la demoiselle Durosin Clara âgée de vingt-neuf ans, sans profession, domiciliée à Ploegsteert-les-Nouvelles, laquelle nous a déclaré qu'elle se reconnait la mère d'un enfant du sexe masculin qui nous a été présenté le onze juin dernier et que nous avons inscrit sous les nom et prénoms de Durosin Raphaël; la dite déclaration faite en présence des sieurs Nicolas Jean Baptiste Amand, instituteur, âgé de quarante ans et Courel Eugène garde champêtre, âgé de cinquante un ans, domiciliés en cette Commune et amis, lesquels ont ainsi que la déclarante signé avec Nous le présent acte après lecture faite.
Courel
Durosin
Hamoteau

N° 12
Décès
Sonde

le nous a déclaré que ce jourd'hui à sept heures du matin, la demoiselle Durosin Emélie Clara, sans profession, âgée de vingt-neuf ans, domiciliée au dit Ploegsteert-les-Nouvelles, est accouchée dans sa maison d'un enfant du sexe masculin qu'elle nous présente et auquel elle donne les ~~prénom~~ prénoms de Raphaël; les dites présentation et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Nicolas Jean Baptiste Amand instituteur communal, âgé de quarante ans et Courel Eugène, garde champêtre, âgé de cinquante et un ans, tous deux domiciliés en cette Commune et amis, lesquels ont ainsi que la déclarante, signé avec Nous, le présent acte après lecture faite.

E. Lachasse
Courel
Hamoteau

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le dix-neuf juin, à midi devant Nous Hamoteau Isidore Parfait maire de Commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, sont comparus les sieurs Sonde Edouard, ingénieur civil âgé de soixante et un ans, domicilié à Paris et Subert Adolphe, propriétaire âgé de soixante-dix neuf ans, domicilié

en cette Commune, le premier frère, le second oncle du décédé ci après nommé lesquels nous ont déclaré que Sonde Paul, propriétaire, âgé de cinquante neuf ans révolus, né à Paris le vingt quatre octobre mil huit cent trente, fils de Louis Sonde et de Joséphine Félicité Narey, décédés, époux de Alice Eugénie Papin, sans profession qui lui survit, est décédé en son domicile aux Bruyères, commune d'Armentières, hier à neuf heures et demie du soir. Le décès constaté, les témoins ont signé avec Nous le présent acte après lecture faite.

Sonde
Courel
Hamoteau

N° 13
Naissance
Gonjon

Dressé à Paris, dixième arrondissement, le vingt-huit février mil neuf cent soixante-trois.
Le Maire.

L'an mil huit cent quatre vingt-dix, le vingt-huit juin, à onze heures du matin, devant Nous Hamoteau Isidore Parfait, maire de la Commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, est comparu le sieur Gonjon Alexandre Victor, maçon, âgé de vingt-quatre ans, domicilié au hameau d'Ploegsteert-les-Nouvelles de cette Commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né en son domicile, ce jourd'hui, à une heure du matin, de lui déclarant et de dame Quantin Alexandrine Armantine, sans

8

profession, âgée de vingt-sept ans, domiciliée avec son mari auquel elle a déclaré donner les prénoms de Rosa Alphonsine, les dites présentations et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Courel Eugène, garde champêtre, âgé de cinquante-un ans et Lepreux Louis Emmanuel, âgé de quarante-un ans, tous deux domiciliés en cette commune et amis, lesquels ont ainsi que le déclarant signé avec Nous le présent acte après lecture faite.

Lepreux Hannoteau

Courel Goujon

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le neuf juillet, à huit heures du matin, devant Nous Hannoteau Isidore Parfait, maire de la Commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, sont comparus les sieurs Sébastien Auguste, manouvrier, domicilié au hameau d'Hs-les-Boldeuses, âgé de vingt-huit ans, père nourricier, et Courel Eugène, garde-champêtre, âgé de cinquante-un ans, domicilié en cette commune, et ami, lesquels nous ont déclaré que Sébastien Lucien, âgé de seize jours, né à Crégy le vingt deux juin dernier, fils de Sébastien Alexis et de Jarry Clémence, épuciers, domiciliés au dit Crégy, est décédé au

Lepreux L

N° 14
Décès
Sébastien.

8

N° 15

domicile du premier témoin, hier à huit heures du soir. Le décès constaté les témoins ont signé avec Nous, le présent acte après lecture faite.

Hannoteau

A Sébastien Courel

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le dix août, à midi, devant Nous Hannoteau Isidore Parfait maire de la Commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, est comparue la demoiselle Sébastien Albertine, sans profession, âgée de vingt-trois ans, domiciliée au hameau d'Hs-les-Boldeuses, de cette Commune, laquelle Nous a déclaré qu'elle reconnaît le nommé Sébastien Lucien

Reconnaissance

né à Crégy le vingt deux juin dernier, fils de Sébastien Alexis et de Jarry Clémence, épuciers, domiciliés au dit Crégy, est décédé au domicile du premier témoin, hier à huit heures du soir. Le décès constaté les témoins ont signé avec Nous, le présent acte après lecture faite.

Hannoteau

A Sébastien Courel

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le dix août, à midi, devant Nous Hannoteau Isidore Parfait maire de la Commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, est comparue la demoiselle Sébastien Albertine, sans profession, âgée de vingt-trois ans, domiciliée au hameau d'Hs-les-Boldeuses, de cette Commune, laquelle Nous a déclaré qu'elle reconnaît le nommé Sébastien Lucien d'un enfant du sexe masculin qui Nous a été présenté le quatorze mai dernier et que Nous avons inscrit sous les noms et prénoms de Sébastien Hanneau Jules, la dite présentation faite déclaration faite en présence des sieurs Courel Eugène, garde champêtre, âgé de cinquante-un ans et Nicolas Jean Baptiste Amand, instituteur, âgé de quarante ans tous deux domiciliés en cette Commune et amis, lesquels ont ainsi que la déclarante signé avec Nous le présent après lecture faite. Approuvé deux mots rayés nuls.

Hannoteau

Sébastien Courel

mère Lucien
Auguste

N°. 16

Naissance

Hamoteau

15 août 1890.

L'an mil huit cent quatre vingt-dix le seize août à trois heures du soir, Devant Nous, Hamoteau Isidore Parfait, maire de la Commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, est comparu le Sieur Georges Isidore, cultivateur, âgé de Trente-cinq ans, domicilié au hameau d'Isles-lès-Tilleuls, de cette Commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né cejourd'hui à quatre heures du matin, de lui déclarant et de Dame Maurel Hortense Emilie, son épouse, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, domiciliée avec son mari auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Henri Auguste, les dites présentations et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Rousselet Alexis, propriétaire âgé de cinquante-deux ans et Hamoteau Auguste, cultivateur, âgé de cinquante ans, tous deux domiciliés en cette Commune et amis, lesquels ont ainsi que le déclarant signé avec Nous le présent acte après lecture faite.

Hamoteau — Hamoteau

G. Hamoteau — A. Hamoteau

Rousselet

Marié à Etrépilly (Seine-et-Marne) le six mai mil neuf cent vingt trois avec Madeleine Marie Louise Papaille

Armentières le quinze juin mil neuf cent vingt trois.

Le Maire,

Vu

Décédé le quatorze juin mil neuf cent cinquante et un à Enfilport Seine et Marne

Armentières en Brie le 19 Juin 1951

Le Maire

Dardenne

N°. 17

L'an mil huit cent quatre vingt-dix le quinze septembre, à neuf

Naissance

Keller

14 7bre 1890

Décédé à Paris 15e arrondissement le vingt-deux septembre mil neuf cent soixante trois

Hamoteau

Courel

Marié à Paris mairie du septième arrondissement le vingt-sept juillet mil neuf cent vingt avec Eugénie Clémentine Trémault.

Le vingt-huit août mil neuf cent vingt.

Le Maire,

Vu

Naissance

Boucard

Devant Nous Hamoteau Isidore Parfait, maire de la Commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, est comparu le sieur Keller Jacques, manouvrier, âgé de quarante-cinq ans, domicilié au hameau d'Isles-lès-Tilleuls de cette Commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à ~~quatre heures du matin~~, en son domicile, de lui déclarant et de Sébastien Louise Ernestine, manouvrière, âgée de trente-six ans, domiciliée avec son mari, auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Ferdinand Henri. Les dites présentations et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Courel Eugène, garde champêtre, âgé de cinquante-un ans et Bouard Jules, manouvrier, âgé de trente-trois ans, le premier ami, le second oncle, tous deux domiciliés en cette Commune, lesquels ont ainsi que le déclarant signé avec Nous le présent acte après lecture faite, approuvé quatre mots rayés nuls.

+ Keller — Courel — Hamoteau

Boucard

L'an mil huit cent quatre vingt-dix, le vingt-deux septembre, à dix heures du matin, Devant Hamoteau Isidore Parfait, maire et officier de l'Etat civil

de la Commune d'Armentières, est comparu le sieur Oudard Louis Amable, cultivateur, âgé de quarante-quatre ans, domicilié en cette Commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier à trois heures du soir en son domicile de lui Déclarant et de Doit Alexandrine Sylvina, son épouse, sans profession, âgée de trente-huit ans, domiciliée avec son mari, auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Gilbert Fabien Marius, les dites présentation et déclaration faites en présence des sieurs Gailles Eugène, cultivateur, âgé de quarante-un ans et Caulet Jean Marie, charron, âgé de cinquante ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette Commune et amis, lesquels ont ainsi que le Déclarant signé avec nous le présent acte après lecture faite.

huit
Oudard
Gailles
Caulet
Hamoteau

Oudard Gailles Caulet
Hamoteau

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le sept octobre, à onze heures du matin, devant Nous Hamoteau Isidore Parfait, maire et officier de l'Etat civil de la Commune d'Armentières sont comparus publiquement à la mairie Michaux François Achille, charretier, âgé de vingt-cinq ans révolus, domicilié à Chanyis,

1° Ro
Mariage
Michaux - Carrette

né à Chanyis le douze mai mil huit cent soixante-cinq, ainsi qu'il résulte de l'acte de naissance qu'il a produit et qui restera annexé au présent acte de mariage, fils majeur de Michaux Jude Anatole, âgé de quarante-quatre ans, manouvrier, et de Goujon Denis Françoise, son épouse, âgée de quarante-six ans, sans profession, tous deux Domiciliés au dit Chanyis, Seine-et-Marne, ici présents et consentants, d'une part, Et demoiselle Carrette Clémence Estelle, domestique, âgée de vingt-un ans révolus, domiciliée avec ses père et mère, née en cette Commune le deux mai mil huit cent soixante-neuf, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance inscrit sur les registres de l'Etat civil et dont nous nous sommes fait représenter l'original, fille majeure de Léon Carrette, âgé de quarante-sept ans et de Estelle Adelina Oudard, son épouse, âgée de quarante-deux ans, tous deux Domiciliés à Armentières et cultivateurs, ici présents et consentants, d'autre part, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites à la porte principale de notre maison commune et à celle de Chanyis les dimanches vingt-un et vingt-huit

septembre dernier, à midi, selon la loi, sans qu'il ait été formé d'opposition, ainsi qu'il résulte du certificat délivré par la mairie de Thanjis. Aucune opposition nous ayant été signifiée, et sur notre interpellation les futurs époux ayant déclaré qu'il n'en avait pas été fait de contrat de mariage, après avoir donné lecture des pièces mentionnées ci-dessus, dûment paraphées par les parties et par vous pour demeurer annexées au présent acte, et du Chapitre VI du Code civil intitulé « du Mariage » nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage. De quoi vous avons immédiatement dressé le présent acte en présence des sieurs Goujon Léon forgeron, âgé de trente-quatre ans, domicilié à Ligy, - oncle maternel de l'épouse, premier témoin ; de Goujon Gustave, employé de chemins de fer, domicilié à Thanjis, âgé de trente huit ans, oncle maternel de l'épouse, second témoin ; de Pinson Georges, manœuvrier, âgé de vingt-cinq ans, domicilié à Arnentières, beau-frère de l'épouse, troisième témoin ; de Lelièvre Aleide, maçon, âgé de trente-sept ans, domicilié à Arnentières, ami de l'épouse, second témoins, lesquels ont ainsi que les parties contractantes, les père et mères de l'époux signé avec Nous le présent acte après lecture faite.

Clémence Estelle Carrète — Achille Michaux — Jules Auguste Michaux — Michaux — Goujon — Goujon — Lelièvre Aleide — Pinson Georges — Carrète Léon — Adélina Oudard

L'an mil huit cent quatre vingt-dix, le quatorze octobre à neuf heures et demie du matin, devant Nous Haumoteau Isidore Parfait, maire et officier de l'Etat civil de la Commune d'Arnentières, sont comparus publiquement à la mairie Auguste Albert Carteaux, cultivateur, âgé de vingt-cinq ans révolus, domicilié au Hameau d'Isles les Meldeuses, de cette Commune, né à Isles-lès-Meldeuses le cinq avril mil huit cent soixante-quatre, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance inscrit sur les registres de l'Etat civil dont nous nous sommes fait représenter l'original, fils majeur de Louis Auguste Carteaux, âgé de quarante-huit ans

N° 21

Mariage
Carteaux - Carnot

et de Louise Appoline Sommesson, son épouse, âgée de quarante-neuf ans, tous deux cultivateurs et domiciliés ensemble au dit Isles-lès-Tilleuses, ici présents et consentants, d'une part;

Et Gomot Léonie Louise, sans profession, âgée de vingt-quatre ans révolus, domiciliée avec ses père et mère, née à Isles-lès-Tilleuses le onze octobre mil huit cent soixante-dix, ainsi qu'il résulte de son acte de naissance dont nous nous sommes fait représenter l'original,

fille majeure de François Hubert Gomot et de Louise Fanny Marteaux, son épouse, le premier âgé de quarante neuf ans, la seconde de quarante-huit ans, tous deux domiciliés et cultivateurs au dit Isles-lès-Tilleuses, d'autre part, ici présents et consentants, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites à la porte principale de notre mairie les dimanches vingt-huit septembre et cinq octobre derniers, à midi, selon la loi, sans qu'il ait été formé d'opposition. Sur notre interpellation les futurs époux nous ont déclaré qu'il avait été fait un contrat de mariage passé devant Maître Roy, notaire à Lisy-sur-Ourcq, le vingt-six septembre dernier, ainsi qu'il résulte du certificat délivré par le dit notaire. Aucune opposition nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture des pièces mentionnées ci-dessus et du Chapitre VI du Code civil intitulé « Du Mariage » nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu affirmativement. Nous déclarons au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage. De tout ce qui précède nous avons dressé acte en présence des sieurs Caristan Félix Marceau, propriétaire, âgé de soixante-quatre ans, et Marteaux Louis Olivier, cultivateur, âgé de trente-cinq ans, tous deux domiciliés à Isles-lès-Tilleuses, le premier grand oncle, le second oncle paternel de l'épouse; de Raisin Louis Hubert, cultivateur, âgé de soixante ans et Canaple Nicolas Barthélemy, maréchal-ferrant, âgé de quarante-deux ans, tous deux domiciliés à Jouarcy-l'Evêque et amis, lesquels ont ainsi que les parties contractantes les père et mère des époux signé avec Nous le présente acte après lecture faite.

Léonie Gomot — Sommesson
Albert Marteaux — Marteaux
O. Marteaux — Gomot
Caristan — Raisin — N. B. Canaple

faire mariteaux dommesson

Vise par Nous Juge de Paix
A Armentieres 6 et Novembre 1870
Mannoteau

N° 92
Naissance
Sebastien

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le onze décembre, à onze heures du matin, devant Nous Hannoteau Isidore Parfait, maire de la Commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, est comparu le sieur Sébastien Louis Prudent, maçon âgé de vingt huit ans, domicilié à Isles lès Meldeuses, de cette Commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe ~~masculin~~ féminin né en son domicile, hier à trois heures du matin, de son légitime mariage avec dame Hortense Bienvourt, sans profession, âgée de dix-neuf ans, domiciliée avec lui, auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Claire Hortense, lesdites présentation et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Nicolas Jean Baptiste Amand, instituteur communal, âgé de quarante ans et Courset Eugène, garde champêtre, âgé de cinquante un ans, tous deux domiciliés en cette Commune et amis, lesquels ont ainsi que le déclarant signé avec Nous le présent acte après lecture faite.

A Nous
Courset
Hannoteau
Sébastien Louis

a Nous Hannoteau

Courset
Sébastien Louis

Décédée à Lesigny (Seine et Marne) le vingt six octobre mil neuf cent soixante sept.

Le dix huit novembre mil neuf cent soixante sept.
Le Maire

1f 25

Naissance
Brocard

13

L'an mil huit cent quatre vingt dix, le vingt deux décembre à dix heures du matin, par devant Nous Hannoteau Isidore Parfait, maire de la Commune d'Armentières, officier de l'Etat civil, est comparu le sieur Jean Pierre Brocard, âgé de cinquante un ans, demeurant en cette Commune, au hameau d'Isles lès Meldeuses, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier en son domicile, à deux heures du soir de lui déclarant et de Marie Clémentine Barbier, sans profession, âgée de quarante ans sa légitime épouse et auquel enfant il a déclaré donner les prénoms de Clément Emile; lesdites présentation et déclaration nous ont été faites en présence des sieurs Nicolas Jean Baptiste Amand, instituteur communal, âgé de quarante ans et Courset Eugène, garde champêtre âgé de cinquante et un ans, tous deux domiciliés en cette Commune et amis lesquels ont ainsi que le déclarant signé avec Nous, le présent acte après lecture faite. Hannoteau

A Nous Brocard
Courset

Vu par nous arrêté le présent registre
par nous, Maire — Armentières 1 Janvier 1871
Hannoteau

Table des actes pendant l'année 1890.

	Noms et Prénoms.	Dates.	N.os des actes	Folios.
1	Brocard Clément Emile	21 décembre	23.	
2	Duroisin Raphaël	11 juin	11	
3	Gaujon Rosa Alphonsine	28 juin	13	
4	Hannoteau Henri Auguste	16 août	16	
5	Keller Ferdinand Louis	14 Septembre	17	
6	Notteau Hélène Renée	2 mai	8	
7	Oudard Gilbert Fabien Marius	21 Sept.	18	
8	Sébastien Claire Hortense	10 décembre	21	
9	Sébastien Fernand Louis	7 janvier	2	
10	Sébastien Marceau Jules	3 mai.	10	
11	Duroisin Raphaël	18 juillet	15	
12	Sébastien Marceau Jules	10 août	16	
13	Briant - Carisien	5 mai	9	
14	Marteaux - Gomot	14 octobre	20	
15	Michaux - Carrelet	7 octobre	19	
16	Lelong Gérard François	13 avril	5	
17	Londe Paul	18 juin	12	
18	Marchand René	3 avril	7	
19	Rousselet Fils Alexis	22 avril	6	
20	Sébastien Fernand Louis	17 février	4	
21	Sébastien Jean-Baptiste	4 janvier	1	
22	Sébastien Lucien	8 juillet	14	
23	Carette Marie Ambroise Clémentine	8 janvier	3	
24				

Par acte en date du douze Janvier mil neuf cent sept, inscrit ledit jour à la Mairie de Vignot, Meuse, Le Roux Jean Marie et Duroisin Clara Emilie ont contracté mariage à la Mairie de ladite Commune et ont reconnu et légitimé un enfant né à Armentières, Seine-et-Marne, le onze Juin mil huit cent quatre-vingt-dix et inscrit à la Mairie de cette commune, sous les nom et prénom de Duroisin Raphaël.

Certifié par nous, Maire de la Commune de Vignot, Vignot, ce vingt-quatre Décembre mil neuf cent dix.

Pour copie conforme, à Armentières, le quatorze Janvier mil neuf cent onze.

Le Maire:
Signature illisible.
M. Carrelet

Le Maire:
A. Carret